

Erreur manifeste d'appréciation de la lecture du code de l'environnement, abus de pouvoir de l'administration ? Cet exemple en Maine et Loire est hélas une n<sup>ième</sup> déclinaison d'un scénario national depuis 2006. Infox voire désinformation des élus, sur les prétendues exigences de l'Union Européenne.

Le Maire de cette petite commune rurale est contraint d'avouer qu'il doit négocier avec l'autorité en charge de l'eau pour « compenser »... on imagine très bien les termes de ladite "compensation".

Le concept essentiellement financier de la « compensation » inflige de lourdes dépenses aux porteurs de projets, au grand bénéfice des études intermédiaires en cascade, et de sous-traitance, et de travaux dispendieux ...sans souvent autre gain environnemental que celui, très théorique, escompté dans l'étude.

Si le concept de « compensation » est légitime selon le cadre légal des grands projets nationaux d'infrastructures, elle est devenue aussi un levier efficace de chantage de l'Agence de l'eau pour les élus des Collectivités territoriales : « *vous faites ce que je vous commande de faire au lieu de votre demande et je finance* ».

Illustration : Les membres de l'association Sauvons l'étang lors de l'installation du panneau réalisé par Clara Perry, Bernard Brunetière et Dominique Poilane. « ASSOCIATION SAUVONS L'ÉTANG »

## Saint-Christophe-du-Bois. L'association « Sauvons l'étang » reste vigilante

Le Courrier de l'Ouest | Publié le 19/12/2019 à 22h30

Depuis plus de trois ans, l'association « Sauvons l'étang » se bat pour la sauvegarde du plan d'eau situé dans le centre-bourg de Saint-Christophe-du-Bois. Un panneau a été mis en place, appelant les habitants de la commune à rester vigilants.

Au cours du repas des aînés, le maire Sylvain Sénécaille avait annoncé qu'il avait réussi à séparer le problème de l'étang de celui de la zone d'aménagement concerté de Pellouailles. L'aménagement écologique d'un site naturel au lieu-dit La Grenouillère devrait compenser le grignotage d'une zone humide par le nouveau lotissement.

L'association « Sauvons l'étang » salue cette initiative mais elle estime que la survie de l'étang n'est pas garantie pour autant. Tout autour de Saint-Christophe-du-Bois, l'administration continue de détruire des étangs ou des retenues d'eau de moulins au nom de la loi de 2006, dite de la « continuité écologique ». A Saint-Christophe-du-Bois, en 2017, 1 300 personnes ont signé une pétition s'opposant à cette destruction.

Il est difficile d'obtenir des informations sur le maintien de ce plan d'eau qui se situe, non pas sur un cours d'eau, mais sur un simple ruisseau de drainage des terres agricoles, explique Michel Caillard, président de l'association. Comme il n'existe pas de source en amont, ce ruisseau est complètement sec pendant les mois d'été.

PUBLICITÉ

[Tweet](#)